
PLAINTÉ AU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Par


Plaignant

c.

AGENT BOUFFARD

Agent de police salarié de la Ville de Montréal, matricule 7165
Intimé

- et -

AGENT BABIN

Agent de police salarié de la Ville de Montréal, matricule 7383
Intimé

LES FAITS

1. Je suis un homme d'origine haïtienne, de race noire et âgé de 29 ans. Je suis étudiant en entrepreneuriat dans un programme de certificat d'études en ligne dispensé par un centre de formation professionnelle.
2. Je suis un associé de la compagnie Uber comme conducteur.
3. Je ne possède pas d'antécédents judiciaires. Avant mon embauche, Uber a effectué une recherche sur mes antécédents criminels comme pour toutes ses nouvelles embauches. Suite à cette vérification, Uber m'a embauché.
4. Le lundi 24 février 2020, vers 3 h 10, je suis stationné à l'intersection de la rue Notre Dame Ouest et de la rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal. Ma voiture (un Volkswagen Passa, modèle 2014) est stationnée en direction est.
5. Étant conducteur de Uber, j'ai reçu une commande pour 2 clientes et je les attendais. Une copie de cette commande est jointe comme **Pièce 1**.

6. Je suis stationné devant un taxi et j'ai allumé les feux de détresse de mon véhicule en attendant mes clientes.
7. Une voiture de police est alors arrivée et en allumant ses phares, elle me fait signe ainsi qu'au conducteur de taxi de nous déplacer.
8. Obtempérant à l'ordre des policiers, je me suis déplacé à 100 m de mon emplacement antérieur et je me suis stationné de nouveau. Je n'obstrue pas la circulation.
9. Je m'aperçois alors que ma vignette Uber normalement apposée sur la vitre arrière est tombée entre les sièges arrière. Afin d'être mieux stationné pour descendre de l'auto et remettre la vignette en place, je me déplace un peu plus loin, à l'intersection de la rue Saint Pierre.
10. Je constate alors que la voiture de police m'a suivi à mon nouvel emplacement et qu'elle s'arrête parallèlement à ma voiture.
11. Pour faciliter la communication avec les policiers, j'ai aussitôt abaissé la vitre de mon côté.
12. Les agents Bouffard et Babin (ci-après « l'Intimé Bouffard » et « l'Intimé Babin »), me demandent les raisons pour lesquelles je suis à cet emplacement. Ils ont un ton et une attitude agressifs.
13. Je réponds calmement que je suis un conducteur Uber et que j'attends des clientes qui vont arriver sous peu.
14. Sans justification, les Intimés me demandent de me déplacer dans le stationnement privé à leur gauche, sans m'expliquer pourquoi. À ce moment je vois mes clientes arriver.
15. De nouveau, je dis calmement aux Intimés que mes clientes sont arrivées et que je peux maintenant partir.
16. Les Intimés, furieux, me crient que je suis en état d'arrestation car j'ai refusé d'obtempérer à l'ordre de la police.
17. Voyant leur colère, j'offre de me stationner dans le stationnement tel que demandé par les Intimés.
18. Les Intimés descendent alors de leur véhicule, ouvrent d'autorité la porte côté conducteur de mon véhicule et m'agrippent par les bras pour me faire sortir ma voiture par la force.
19. Une fois qu'ils m'ont extrait de ma voiture, ils me poussent violemment contre celle-ci, mon torse heurtant durement la carrosserie.

20. Devant mes clientes ainsi quelques autres étrangers stupéfaits, les Intimés me placent des menottes avec une force extrême et totalement injustifiée. Je ressens une forte douleur aux poignets et au torse.
21. Je leur demande à plusieurs reprises la raison de mon arrestation. Les Intimés me répondent chaque fois, « *tu vas le savoir* ».
22. Les Intimés me poussent ensuite dans leur voiture de patrouille.
23. J'ai très mal au dos et aux bras. Mes vêtements sont salis par les nombreuses bousculades par les policiers contre ma voiture.
24. Les Intimés me ressortent de la voiture de patrouille et, sans mon autorisation ni consentement, ils s'emparent mon portefeuille dans ma poche arrière du côté gauche.
25. Ensuite, ils me remettent à nouveau dans la voiture de patrouille, toujours sans me donner aucune information ni explication sur les motifs de mon arrestation et de la pose des menottes.
26. À aucun moment, ils m'informent de mes droits. Je ne sais pas ce qui se passe. Je suis confus et inquiet.
27. Je suis resté dans la voiture de patrouille pour environ une quinzaine de minutes. Je suis émotivement en état de choc. J'ai même de la difficulté à répondre à des questions simples
28. Pendant que je suis dans la voiture de patrouille, les Intimés vont parler avec mes clientes qui sont demeurées sur les lieux et ont assisté à toute la scène.
29. Quand ils reviennent, je leur dis que je vais contester cette arrestation injuste. Les Intimés me répliquent qu'ils auront le soutien des clientes et qu'au besoin elles parleront contre moi à la cour.
30. Les deux clientes, deux jeunes filles âgées dans la vingtaine, annulent leur Uber avec moi en disant que c'est à cause de mon arrestation.
31. Quelques minutes plus tard, les Intimés me libèrent et me remettent 3 billets de contravention :
 - 1) Entrave à l'action d'un policier, selon article 638.1 du *Code de la sécurité routière*, pour une somme de 489,00 \$ (**Pièce 2**).
 - 2) Étant un partenaire chauffeur, ayant omis d'apposer une vignette en bas à droite sur son automobile : selon l'article 34 de la *Loi concernant les services de transport de taxi*, L.R.Q., c.S-6.01, pour une somme de 1171,00 \$ (**Pièce 3**).

- 3) Ayant stationné un véhicule routier en oblique, selon l'article 38 al. 1 du Règlement R.R.V.M c. C-4.1, pour une somme de 78,00 \$ (**Pièce 4**).
32. Je soumets que les Intimés m'ont traité de manière abusive et excessive et que ce traitement est directement relié à ma race.
33. Il est notoire dans le milieu des chauffeurs de taxi que ce type de traitement est souvent réservé par les policiers du SPVM à des chauffeurs de taxi noirs et arabes qui reçoivent, pour une seule intervention, de nombreux billets de contravention dont les amendes totales dépassent les mille dollars.
34. Cette arrestation illégale et injustifiée par les Intimés a eu pour conséquence qu'Uber m'a interdit de travailler pour 7 jours. Une copie de cette interdiction est jointe comme **Pièce 5**.
35. Uber a aussi fait une nouvelle enquête sur mes antécédents criminels, de nouveau comme conséquence de l'évènement.
36. J'ai subi de sérieux préjudices psychologiques, notamment l'apparition d'un trouble de stress post-traumatique, tel que constaté par mon médecin (**Pièce 6**). Cet incident a aussi eu un impact négatif sur mes performances académiques.
37. Cet évènement a engendré une anxiété troublante et accablante. Je vis en peur constante d'être arrêté par la police de nouveau pour des raisons non pertinentes ainsi que la peur d'être, de nouveau, arrêté avec une force excessive.
38. Je soumets que les Intimés se sont comportés de manière discriminatoire en raison de ma race, et que ce comportement m'a confirmé le traitement abusif et discriminatoire des policiers du SPVM à l'égard des chauffeurs de taxis de race noire ou d'origine arabe.
39. Il ne fait aucun doute que si j'étais de race blanche et d'origine québécoise, plutôt que noir et d'origine haïtienne, cet incident n'aurait jamais eu lieu et que jamais les policiers ne m'auraient traité de manière aussi brutale et injustifiée.
40. Je suis convaincu que si j'étais de race blanche et d'origine québécoise, plutôt que noir et d'origine haïtienne, les policiers ne m'auraient pas arrêté, agressé, menotté et infligé des amendes totalisant près de 2 000,00 \$.
41. Je soumets que l'Intimé Bouffard et l'Intimé Babin ne se sont pas comportés de manière intègre, équitable, et respectueuse de mes droits dans le respect du *Code de déontologie des policiers du Québec* (ci-après, « le Code »).

LES VIOLATIONS DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC

42. Je soumetts que les intimés Bouffard et Babin dérogé à l'esprit et à la lettre de l'article 3 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (le « Code ») qui leur impose *des normes élevées de services à la population et de conscience professionnelle dans le respect des droits et libertés de la personne dont ceux inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne* ».
43. Je soumetts que les Intimés, en contravention avec l'article 3 du Code, ont violé plusieurs dispositions de ladite Charte, dont :
- 10.** Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.
- 24.** Nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.
- 24.1.** Nul ne peut faire l'objet de saisies, perquisitions ou fouilles abusives.
- 25.** Toute personne arrêtée ou détenue doit être traitée avec humanité et avec le respect dû à la personne humaine.
- 28.1.** Tout accusé a le droit d'être promptement informé de l'infraction particulière qu'on lui reproche.
44. Je soumetts que l'Intimé Bouffard et l'Intimé Babin ont violé l'article 5(4) du *Code* :
- Art. 5(4) Ils ne sont pas comportés *de* manière à préserver la confiance et la considération que requiert leur fonction en posant des actes en raison de ma race ;
45. Je soumetts que l'Intimé Bouffard et l'Intimé Babin ont violé l'article 6 du Code :
- Art. 6 Le policier doit éviter toute forme d'abus d'autorité dans ses rapports avec le public. Dans mon cas, ils ont :
-

1° eu recours à une force plus grande que celle nécessaire pour accomplir ce qui leur est enjoint ou permis de faire;

3° porté sciemment des accusations contre moi sans justification;

46. Je soumets que l'Intimé Bouffard et l'Intimé Babin ont violé l'article 7 du Code:

Art. 7 Le policier doit respecter l'autorité de la loi et des tribunaux et collaborer à l'administration de la justice. Dans mon cas, ils ont procédé à une arrestation illégale.

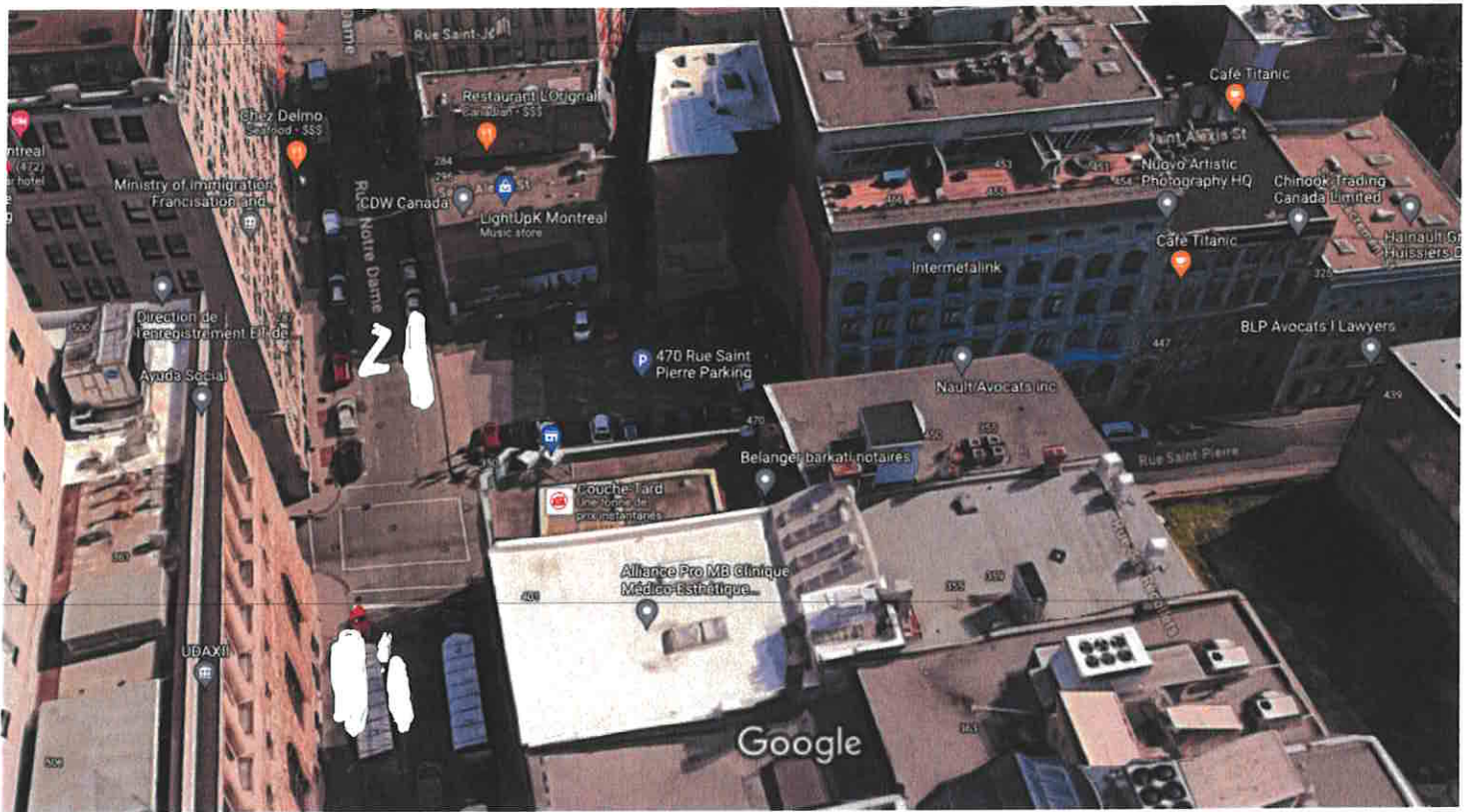
47. En vertu de ce qui précède je demande au Commissaire à la déontologie policière de considérer les actes des Intimés Bouffard et Babin comme dérogatoires aux dispositions du *Code* et de leur imposer les sanctions prévues dans la *Loi sur la police*.

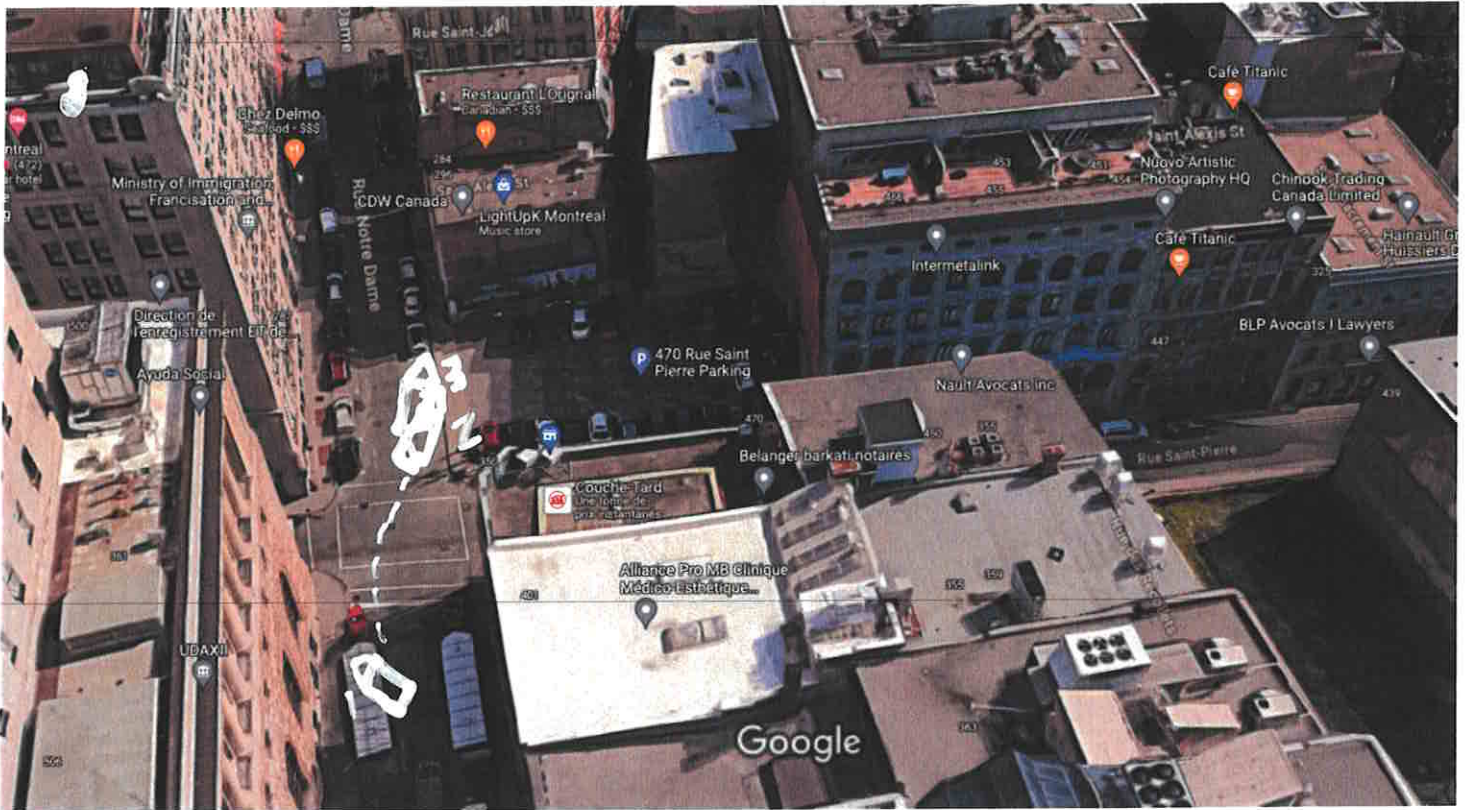
Signée à Montréal, le 26 mars 2020

[REDACTED]

LISTE DES PIÈCES

- PIÈCE 1 :** Prise d'écran démontrant la localisation du ramassage des deux clientes
- PIÈCE 2 :** Billet de contravention 1 (Entrave à l'action d'un policier)
- PIÈCE 3 :** Billet de contravention 2 (Omission d'apposer une vignette)
- PIÈCE 4 :** Billet de contravention 3 (Prohibition de stationner un véhicule routier en oblique)
- PIÈCE 5 :** Courriel envoyé par Uber par rapport à sa sanction (7 jours sans travailler)
- PIÈCE 6 :** Lettre du médecin par rapport aux conséquences psychologiques (à venir)





Imagery ©2023 Google, Imagery ©2023 Airbus, Map data ©2023 Google 10 m

ENREGISTREMENTS DE L'HISTORIQUE DE L'APPEL

#:d'Appel: SPVM20022400311 Prio: 3
 No Positron:
 Heure: 24-f0v-2020/03:16:53 Stade: 1
 Statut: COMP Sou: V
 CAV: 444 MRes:
 CAP: 600 GR Mrs:
 Groupe de r0partition: 21 Secteur de patrouille: 21-4
 End: ST-PIERRE RUE / O NOTRE-DAME RUE ,MTL
 Info: Appelant:
 T0l: Type End:
 Place d'affaires:
 ID Alarme:
 Type d'Alarme:
 Appelant/Place d'affaires:
 Endroit de l'Appelant:
 Analyse ID Personnel: P4306 Term: T504
 R0partition ID Personnel: P4306 Term: T504

SOMMAIRE DE L'APPEL

Statut	Date du Statut	Par	L
ATTE	2020-02-24/03:16:53	P4306	T504
REPA	2020-02-24/03:16:53	P4306	T504
1012	2020-02-24/03:16:53	P4306	T504
COMP	2020-02-24/03:33:36	7165	MPTM0485

CHRONOLOGIE DE L'APPEL

Date/Heure	Segment	Terminal	Par	Description
2020-02-24/03:16:53	444	T504	P4306	P/444, 1 H ARRETE...TAO
2020-02-24/03:16:53	RESL	T504	P4306	21-8
2020-02-24/03:16:53	PRIMAIRE	T504	P4306	21-8,1 H ARRETE...TAO
2020-02-24/03:33:36	COMP	MPTM0485	7165	21-8 C/BMO P/600 ,3 constats emis
2020-02-24/03:33:36	FERM	MPTM0485	7165	C/BMO P/600

SOMMAIRE DE L'UNIT

Unit0	Date/Heure	Statut
21-8	2020-02-24/03:16:53	REPA
21-8	2020-02-24/03:16:53	1012
21-8	2020-02-24/03:33:36	DISP

HISTORIQUES D'UNITÉS

Unité: 21-8

De: 23-f0v-2020/22:25:32

Au: 24-f0v-2020/06:09:24

PERSONNEL DE L'UNITÉ

ID Pers	Nom
7165	BOUFFARD, DAVID
7383	BABIN, JEROME

COMPÉTENCES DE L'UNITÉ

ID Compétence	Assoc	ID Pers	Description
C_AIE	P	7165	ARME IMPULSION ELECTRIQUE
C_AIE	P	7383	ARME IMPULSION ELECTRIQUE
C_RIC	P	7383	Réponse Intervention de Crise
G_AGENT	P	7383	Agent
E_AIE	U		Muni_Arme a Impulsion électrique

ÉQUIPEMENTS DE L'UNITÉ

ID d'équipement	Assoc	ID Pers	Description
1121	P	7165	
0952	P	7383	PDQ 21
3692	V		PDQ21
156190141	V		PDQ21

SEGMENTS DE L'UNITÉ

Date/Heure	Activité	# d'Appel	Term	ID Opér
23-f0v-2020/22:25:32	*M 1005		MPTM0485	7165
R/1A G/21 S/21-6 V/156190141 IdV/21-10 C/E_AIE M/7165 (BOUFFARD, DAVID) P				
,M/7383 (BABIN, JEROME) P/0952 [1005 du PTV], Kilométrage/ 123, Remarque/				
23-f0v-2020/23:40:10	RESL	SPVM20022303257	T504	P4265
P/026 [201 O COMMUNE DE LA RUE ,MTL] (DUO)				
23-f0v-2020/23:40:10	PRIMAIRE	SPVM20022303257	T504	P4265
23-f0v-2020/23:45:42	RESS	SPVM20022303257	T504	P4265
RESS 21-8 C/P ,AVISE SQ DESC DE VEH VOLE				

23-f0v-2020/23:56:13 *COMP SPVM20022303257 MPTM0485 7165
C/VEF P/499 ,pas vol0... se sont tromp0 dendroit

24-f0v-2020/00:01:12 REPA SPVM20022400002 T504 P4265
P/901IV [O MAISONNEUVE DE BOUL / ST-URBAIN RUE ,MTL] (DUO)

24-f0v-2020/00:01:12 PRIMAIRE SPVM20022400002 T504 P4265

24-f0v-2020/00:01:36 *1011 SPVM20022400002 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/00:08:24 *COMP SPVM20022400002 MPTM0485 7165
C/VEF P/699 ,nlo par le 21-3

24-f0v-2020/00:12:57 REPA SPVM20022400029 T504 P4265
P/445 [940 E ST-ANTOINE RUE ,MTL] (DUO)

24-f0v-2020/00:12:57 PRIMAIRE SPVM20022400029 T504 P4265

24-f0v-2020/00:13:09 *1011 SPVM20022400029 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/00:31:37 *1012 SPVM20022400029 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/00:33:35 *COMP SPVM20022400029 MPTM0485 7165
C/VEF P/699 ,non localise pour la femme. tour des rues avoisinantes

24-f0v-2020/01:16:28 REPA SPVM20022400152 T504 P4306
P/616 [1 O NOTRE-DAME RUE ,MTL] (DUO)

24-f0v-2020/01:16:28 PRIMAIRE SPVM20022400152 T504 P4306

24-f0v-2020/01:16:37 *1011 SPVM20022400152 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/01:17:07 CORR SPVM20022400152 T504 P4306

24-f0v-2020/02:24:27 REPA SPVM20022400246 T504 P4241
P/063 [168 O ST-PAUL RUE ,MTL] (DUO)

24-f0v-2020/02:24:27 PRIMAIRE SPVM20022400246 T504 P4241

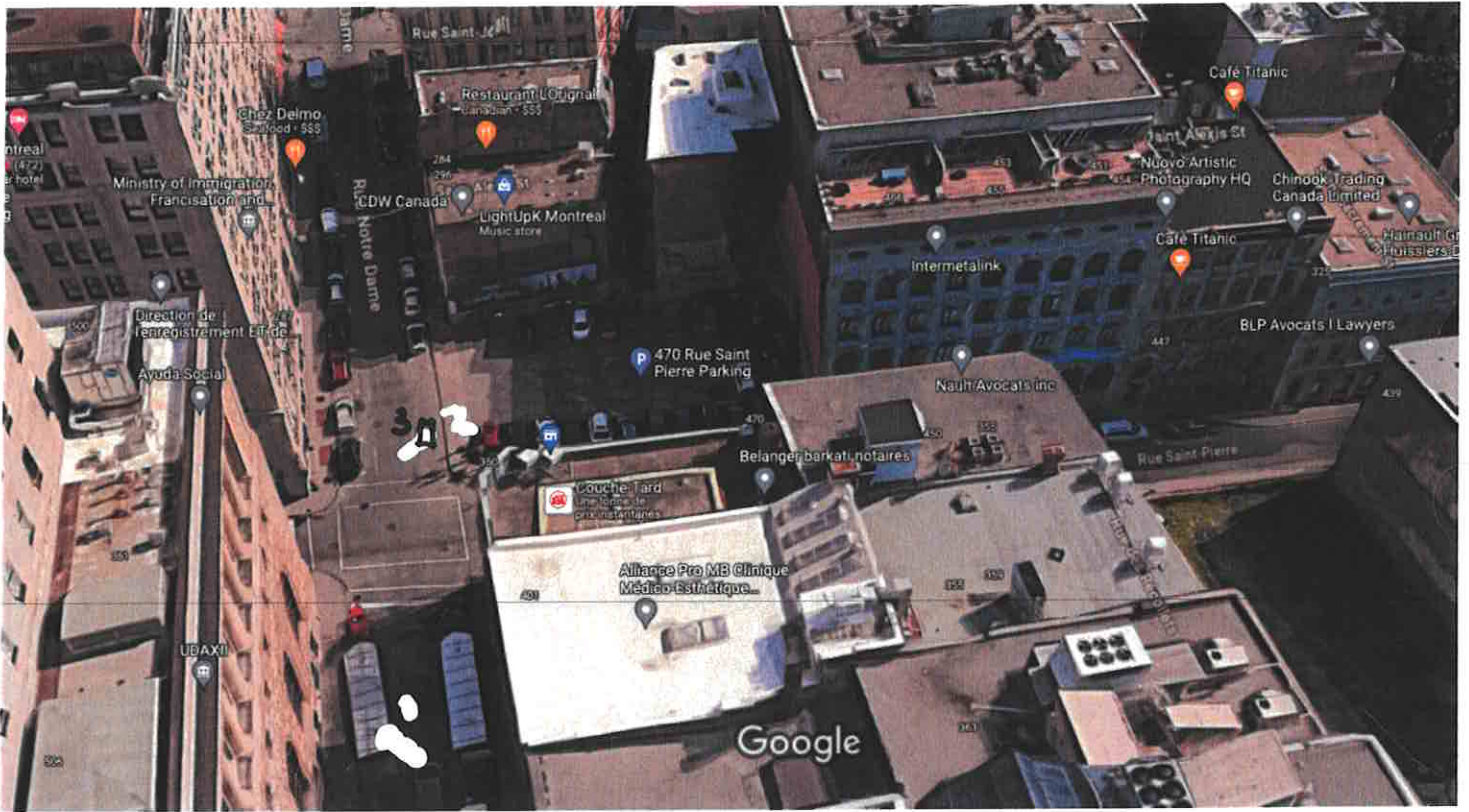
24-f0v-2020/02:24:42 *1011 SPVM20022400246 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/02:30:34 *1012 SPVM20022400246 MPTM0485 7165

24-f0v-2020/02:37:48 *REMA SPVM20022400246 MPTM0485 7165
BCQ DE BRUIT. PORTE OUVERTE.. ENVIRON 30 PERSONNES. MUSQUÉ TRES FORTE. RE
O230124029105. AVIS⌋ DE FERMER FENETRE ET BAISS⌋ LA MUSIQUE. COOPERATIF. IV.
FERME LES FENETRES ET ARRETE MUSIQUE. AVIS⌋ SI REVIENS CONSTAT SERA EMIT

24-f0v-2020/02:38:45 *COMP SPVM20022400246 MPTM0485 7165
C/VEF P/063 ,avis0 du bruit. coop. tao

24-f0v-2020/03:15:29	REPA	SPVM20022400307	T504	P4306
P/616 [1 O NOTRE-DAME RUE ,MTL] (DUO)				
24-f0v-2020/03:15:29	PRIMAIRE	SPVM20022400307	T504	P4306
24-f0v-2020/03:16:53	\$ENSUSPEN	SPVM20022400307	T504	P4306
1 H ARRETE....TAO				
24-f0v-2020/03:16:53	444	SPVM20022400311	T504	P4306
P/444 [ST-PIERRE RUE / O NOTRE-DAME RUE ,MTL] , 1 H ARRETE....TAO				
24-f0v-2020/03:16:53	PRIMAIRE	SPVM20022400311	T504	P4306
[ST-PIERRE RUE / O NOTRE-DAME RUE ,MTL],1 H ARRETE....TAO				
24-f0v-2020/03:16:53	REUN	SPVM20022400307	T504	P4306
Unit0 retenue pour l'appel #: SPVM20022400307				
24-f0v-2020/03:17:10	XREUN	SPVM20022400307	T504	P4306
Appel Retenu annul0 pour #: SPVM20022400307, NON COUVERT				
24-f0v-2020/03:33:36	*COMP	SPVM20022400311	MPTM0485	7165
C/BMO P/600 ,3 constats emis				
24-f0v-2020/04:01:22	*INPA	SPVM20022400360	MPTM0485	7165
P/1002 [PDQ21 @ 1669 BERRI RUE ,MTL]				
24-f0v-2020/04:01:22	*PRIMAIRE	SPVM20022400360	MPTM0485	7165
[PDQ21 @ 1669 BERRI RUE ,MTL]				
24-f0v-2020/04:12:29	*1012	SPVM20022400360	MPTM0485	7165
24-f0v-2020/05:13:10	*COMP	SPVM20022400360	MPTM0485	7165
24-f0v-2020/05:13:16	*INPA	SPVM20022400421	MPTM0485	7165
P/1030 [21]				
24-f0v-2020/05:13:16	*PRIMAIRE	SPVM20022400421	MPTM0485	7165
[21]				
24-f0v-2020/05:13:32	*1012	SPVM20022400421	MPTM0485	7165
24-f0v-2020/06:09:23	*COMP	SPVM20022400421	MPTM0485	7165
24-f0v-2020/06:09:24	*1008		MPTM0485	7165



Emond Louis-Philippe

De: Babin Jerome
Envoyé: 28 mai 2020 13:36
À: Emond Louis-Philippe
Cc: Pelbois Francois
Objet: RE: Plainte en déontologie 2020-0549C - demande de complément

Bonjour SGT Emond,

Je viens tout juste de vous laisser un message vocal expliquant la situation. Le "backing" était fait mais non signé. C'est pour cette raison qu'il n'y avait rien de visible à votre niveau.

Désolé du trouble causé. J'ai signé donc vous devriez voir à votre niveau le "backing". S'il y a quoi que ce soit juste me réécrire et j'ajusterai le tir.

Je ne désire toutefois pas faire de déclaration ou être rencontré. De plus, mon partenaire est en congé parental jusqu'à mi-juillet. Le "backing" est le même pour lui.

Merci, encore une fois désolé du trouble causé.

Bon shift

Babin 7383

De : Emond Louis-Philippe
Envoyé : 28 mai 2020 12:31
À : Babin Jerome
Cc : Pelbois Francois
Objet : Plainte en déontologie 2020-0549C - demande de complément

Bonjour Monsieur Babin,

Je suis officier de liaison du SPVM, agissant auprès de la Commission à la déontologie policière du Québec. Dans le cadre de l'enquête d'un dossier, la commission à la déontologie désire obtenir certains documents auprès de vous:

- Le plaignant en déontologie, M. [REDACTED] se plaint de votre conduite lors d'une intervention faite auprès de lui, le 24 février 2020 (référence appel #20022400311).

Comme il n'y a pas de rapport abrégé de constat, pour les constats émis, l'enquêteur désire savoir si vous avez des notes de calepins ? Dans l'affirmative, il désire en obtenir une copie.

Prenez note que vous êtes allégués dans cette plainte, donc vous avez droit de garder le silence (art 192 de la loi de police). Si vous prenez la décision de ne pas collaborer à l'enquête, je vous demande simplement de me le préciser dans un courriel de réponse.

Cependant, si vous décidez de collaborer à l'enquête et que vous avez les documents demandés, est-ce possible de les numériser et de me les acheminer par courriel? Si vous n'avez pas de documents concernant cet incident, je vous saurais gré de bien vouloir me le préciser par courriel.

Emond Louis-Philippe

De: Emond Louis-Philippe
Envoyé: 28 mai 2020 12:33
À: Bouffard David
Cc: Pelbois Francois
Objet: Plainte en déontologie 2020-0549C - Demande de complément

Bonjour Monsieur Bouffard,

Je suis officier de liaison du SPVM, agissant auprès de la Commission à la déontologie policière du Québec. Dans le cadre de l'enquête d'un dossier, la commission à la déontologie désire obtenir certains documents auprès de vous:

- Le plaignant en déontologie, M. [REDACTED] se plaint de votre conduite lors d'une intervention faite auprès de lui, le 24 février 2020 (référence appel #20022400311).

Comme il n'y a pas de rapport abrégé de constat, pour les constats émis, l'enquêteur désire savoir si vous avez des notes de calepins ? Dans l'affirmative, il désire en obtenir une copie.

Prenez note que vous êtes allégués dans cette plainte, donc vous avez droit de garder le silence (art 192 de la loi de police). Si vous prenez la décision de ne pas collaborer à l'enquête, je vous demande simplement de me le préciser dans un courriel de réponse.

Cependant, si vous décidez de collaborer à l'enquête et que vous avez les documents demandés, est-ce possible de les numériser et de me les acheminer par courriel? Si vous n'avez pas de documents concernant cet incident, je vous saurais gré de bien vouloir me le préciser par courriel.

Merci et bonne journée

Louis-Philippe Emond, Sergent
Officier de liaison, Bureau du commissaire à la déontologie policière
Service des affaires internes
Direction de l'intégrité et des normes professionnelles
Service de police de la Ville de Montréal
201, Avenue Laurier Est, 6e étage, suite 640
Montréal (Québec) H2T 3E6
Tél. 514 280-2774

CONSTAT D'INFRACTION / District judiciaire de Montréal

843 477 165

Poursuivant: Ville de Montréal

DEFENDEUR

Nom: Monsieur
 Prénom: [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 Autre document: LIC pc qc
 Prov/État: QC Pays: Canada

VEHICULE

Immatriculation: X92NLD N.I.V.: 1VWCN7A39EC077128
 Prov/État: QC Pays: Canada
 Marque: VOLKS Modèle: PASSA Année: 2014

INFRACTION

Montréal Codification: A116
 R.R.V.M. c. C-4.1 Art: 38 al. 1 Code déf.: PR
 Description de l'infraction:
 en ayant stationné un véhicule routier en oblique

Date: 2020-02-24 Heure: 03:18

LIEU

Ville ou arrondissement: VILLE-MARIE Unité: 21
 Endroit: RUE NOTRE-DAME O / RUE ST-PIERRE
 Situation: Intersection Côté: Ouest Direction: Est

PEINE

Peine minimale	Frais	Contribution	Remorquage	Montant réclamé
50 \$	+ 28 \$	+ 0 \$	+ 0 \$	= 78 \$

ATTESTATION / SIGNIFICATION

ATTESTATION	SIGNIFICATION
Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en: <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E et (si applicable) atteste que _____ agent de la paix, matricule _____ a constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E et j'ai des motifs raisonnables de croire que l'infraction décrite en C a été commise.	J'atteste avoir remis un double du constat lors de la perpétration de l'infraction au défendeur Date de signification: 2020-02-24 Heure: 03:25 Nom: Babin J. Matricule: 7383 Unité: 121 Agent de la paix

IMPORTANT

IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE LA MISE EN GARDE NO 1 AU VERSO
 J'atteste que le présent document est conforme à son double sur support électronique.
 Nom: Babin J. Matricule: 7383 Unité: 121
 Agent de la paix
 Date: 2020-02-24 Heure: 03:25

COPIE DU DÉFENDEUR (REÇU)

Rapport d'infraction abrégé

sur le Constat No 843 477 165



No d'opération : AUCUN

Jour de la semaine : LUNDI

ATTESTATION

CONSTATS > Historique des statuts du constat # 843477165

 Historique du constat no 843477165 

#	Date 	Heure 	Statut	Description	Raison	Statut préc.	Usager	ID transaction
1	2020-02-24	03:25:18	IS	Émis			7383	

il y a 1 résultats.

CONSTAT D'INFRACTION / District judiciaire de Montréal

843 477 176

Poursuivant: Ville de Montréal

A DEFENDEUR
 Monsieur
 Nom: [REDACTED]
 Prénom: [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 Autre document: LIC pc qc
 Prov/État: QC Pays: Canada
 [REDACTED]

B VEHICULE
 Immatriculation: X92NLD N.I.V.: 1VWCN7A39EC077128
 Prov/État: QC Pays: Canada
 Marque: VOLKS Modèle: PASSA Année: 2014

C INFRACTION
 Code de Sécurité Routière Codification: P766
 c. C-24.2 Art: 638.1 Code déf.: CO
 Description de l'infraction:
 en ayant entravé l'action d'un agent de la paix agissant en vertu du C.S.R. ou d'une
 autre loi prévue à la présente disposition

Date: 2020-02-24 Heure: 03:18

D LIEU
 Ville ou arrondissement: VILLE-MARIE Unité: 21
 Endroit: RUE NOTRE-DAME O / RUE ST-PIERRE
 Situation: Intersection Côté: Ouest Direction: Est

E

Peine minimale	Frais	Contribution	Remorquage	Montant réclamé
300 \$	+ 149 \$	+ 40 \$	+ 0 \$	= 489 \$

G ATTESTATION / SIGNIFICATION
ATTESTATION
 Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en:
 A B C D E
 et (si applicable) atteste que
 agent de la paix, matricule _____
 a constaté les faits mentionnés en
 A B C D E
 et j'ai des motifs raisonnables de croire que l'infraction décrite en C a été commise.
 Nom: Bouffard D. Unité: 121
 Matricule: 7165 Agent de la paix

SIGNIFICATION
 J'atteste avoir remis un double du constat lors de la perpétration de l'infraction au défendeur
 Date de signification: 2020-02-24
 Heure: 03:26
 Nom: Bouffard D. Unité: 121
 Matricule: 7165 Agent de la paix

H IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE LA MISE EN GARDE NO 1 AU VERSO
 J'atteste que le présent document est conforme à son double sur support électronique.
 Nom: Bouffard D. Matricule: 7165 Unité: 121
 Agent de la paix
 Date: 2020-02-24 Heure: 03:26

COPIE DU DÉFENDEUR (REÇU)

Rapport d'infraction abrégé

No d'opération : AUCUN



Jour de la semaine : LUNDI

sur le Constat No 843 477 176

ATTESTATION

CONSTATS > Historique des statuts du constat # 843477176

 Historique du constat no 843477176 

#	Date 	Heure 	Statut	Description	Raison	Statut préc.	Usager	ID transaction
1	2020-02-24	03:26:28	IS	Émis			7165	

Il y a 1 résultats.

CONSTAT D'INFRACTION / District judiciaire de Montréal

843 477 180

Poursuivant: Ville de Montréal

A
DEFENDEUR

Nom: Monsieur
 Prénom: [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]
 Autre document: LIC pc qc
 Prov/État: QC Pays: Canada

B
VEHICULE

Immatriculation: X92NLD N.I.V.: 1VWCN7A39EC077128
 Prov/État: QC Pays: Canada
 Marque: VOLKS Modèle: PASSA Année: 2014

C
INFRACTION

L.R.O. Codification: T161
 c.S-6.01[AM 2016-16] Art: 34 Code déf.:CO
 Description de l'infraction:
 étant un partenaire-chauffeur effectuant un transport rémunéré de personnes, ayant omis d'apposer sur son automobile en bas à droite de la lunette arrière, la vignette fournie par le titulaire lorsqu'il est connecté à l'application mobile

Date: 2020-02-24 Heure: 03:18

D
LIEU

Ville ou arrondissement: VILLE-MARIE Unité: 21
 Endroit: RUE NOTRE-DAME O / RUE ST-PIERRE
 Situation: Intersection Côté: Ouest Direction: Est

E
PEINE

Peine minimale	Frais	Contribution	Remorquage	Montant réclamé
700 \$	+ 296 \$	+ 175 \$	+ 0 \$	= 1171 \$

G
ATTESTATION / SIGNIFICATION

ATTESTATION	SIGNIFICATION
Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en: <input checked="" type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E et (si applicable) atteste que agent de la paix, matricule _____ a constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E et j'ai des motifs raisonnables de croire que l'infraction décrite en C a été commise.	J'atteste avoir remis un double du constat lors de la perpétration de l'infraction au défendeur Date de signification: 2020-02-24 Heure: 03:27 Nom: Babin J. Matricule: 7383 Unité: 121 Agent de la paix

H

IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE LA MISE EN GARDE NO 1 AU VERSO

J'atteste que le présent document est conforme à son double sur support électronique.
 Nom: Babin J. Matricule: 7383 Unité: 121
 Agent de la paix
 Date: 2020-02-24 Heure: 03:27

COPIE DU DÉFENDEUR (REÇU)

Rapport d'infraction abrégé

sur le Constat No 843 477 180

No d'opération : AUCUN

Jour de la semaine : LUNDI

ATTESTATION

CONSTATS > Historique des statuts du constat # 843477180

 Historique du constat no 843477180 

#	Date 	Heure 	Statut	Description	Raison	Statut préc.	Usager	ID transaction
1	2020-02-24	03:27:38	IS	Émis			7383	

il y a 1 résultats.



Service de police
de la Ville de Montréal

Service des affaires internes
201, Avenue Laurier Est, 6^e étage, suite 640
Montréal (Québec) H2T 3E6
www.spvm.qc.ca

Le 21 mai 2020

Madame [REDACTED]
Enquêteuse
Déontologie policière
2050, rue de Bleury, bureau 7.50
Montréal, Québec, H3A 2J5

**OBJET: Demande de documents
2020-0549B**

Madame,

Le 21 mai 2020, vous nous adressiez une demande pour obtenir des documents en regard de l'objet susmentionné.

Conformément aux articles 189 et 190 de la loi sur la police, nous vous transmettons une copie complète de ces documents.

N.B. Voici le résultat de nos recherches : J'ai effectué une recherche dans nos bases des données et il n'y a pas d'autre rapport, ou d'abrévés de constat, de disponible.

J'espère que ces informations vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sgt Louis-Philippe Emond
Sergent Enquêteur
Service des affaires internes
SPVM
514-280-2774
514-280-2662 Fax
Louis-Philippe.emond@spvm.qc.ca

Montréal

Rapport d'infraction abrégé

sur le Constat No 843 477 180

No d'opération : AUCUN

Jour de la semaine : LUNDI

I - FAITS ET GESTES PERTINENTS

Où j'étais :

En patrouille mobile sur la rue Notre-Dame, au coin de la rue St-Pierre, à l'Ouest de l'intersection. Nous nous trouvons devant la porte arrière du bar La Voute. Beaucoup de piéton sur le trottoir qui attendent leur taxi. Heure de la sortie des bars. Beaucoup de personnes IV sur le trottoir également. Lorsque nous arrivons près de l'intersection, nous ne pouvons plus circuler, malgré le feu qui est au vert. Nous avons un chauffeur de taxi devant nous qui est arrêté et nous pouvons constater que c'est CTV qui empêche la circulation. CTV est stationné en oblique du côté nord de la rue, bloquant ainsi la voie 1 et la voie 2. (Notre-dame est 3 voies, Voie 1 et 3 pour les stationnement et voie 2 pour la circulation). Nous attendons environ 15 secondes, mais CTV ne bouge pas. Nous activons nos gyrophares et airhorn. CTV avance tranquillement. Nous allons derrière lui avec gyrophares, puis se stationne du côté Est de l'intersection, a mis chemin sur la voie 2 et 3. Nous allons à côté du véhicule avec notre vitre baissée. Avise CTV qu'il ne peut pas se stationner en oblique. CTV dit qu'il a le droit, car attend des clients, car c'est un UBER. Avisé que c'est une infraction au CSR. CTV répète qu'il n'a pas commis d'infraction, attendait seulement des clients. CTV avisé d'aller se stationner dans le stationnement qui se trouve à côté de lui, de façon à ne pas obstruer la rue Notre-Dame, pour procéder à son identification, pour qu'il reçoive un constat d'infraction. CTV dit que non et répète qu'il n'a rien fait. Reintère notre ordre. CTV répète qu'il n'a rien fait. Nous sortons du véhicule et allons à la fenêtre de CTV. Arrivée à sa fenêtre, CTV avance avec son véhicule et tente de fuir. Nous lui crions d'arrêter son véhicule et ouvrons sa portière. CTV arrête brusquement. Avisé qu'il est arrêté pour entrave à un agent de la paix. CTV sort du véhicule et menotté pour notre sécurité. CTV dit qu'il n'a rien fait. Lui expliquons qu'il est menotté pour notre sécurité, que nous allons émettre des constats d'infraction suite à son identification positive et que par la suite il sera libéré. Plaçons CTV à l'arrière du véhicule, résiste légèrement au début. Avisé de ne pas résister et devient coopératif par la suite. Une fois dans le véhicule, 2 jeunes femmes viennent à notre rencontre et nous informes, en anglais que le monsieur que nous venons de placer dans notre véhicule est un UBER. Les femmes me montrent leur cellulaire, qui a l'application UBER ouvert. Indiquant que l'immatriculation du véhicule, ainsi que le modèle du véhicule, est leur conducteur UBER. Je constate que c'est bel et bien le véhicule intercepté. Cependant, il n'y a aucun collant UBER dans le pare-brise arrière. Je leur informe de prendre un autre UBER, car nous devons finir notre intervention avant. Information prise des 2 femmes, mais refuse de témoigner à la cour. J'indique à CTV qu'il recevra un constat pour le stationnement, l'entrave et pour ne pas avoir de collant UBER dans son pare-brise arrière. CTV me dit qu'il a un collant UBER, qu'il a seulement tombé. Je remarque aussi un cellulaire accroché sur la console avant, avec l'application UBER ouvert. Je retourne voir au véhicule, aucun collant UBER n'est apposé et aucun collant UBER n'est dans le véhicule. Je retourne voir CTV et lui explique. CTV m'informe qu'il a surment oublié de le placer, mais qu'il en a d'autres dans son véhicule. Identifié avec PC QC. 3 constats expliqués et remis à CTV.

Particularités :

Identité des femmes

K - PRÉCISIONS

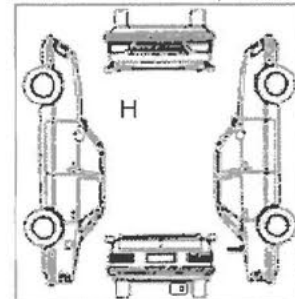
Type de permis : CONDUIRE

Type de véhicule : Automobile, motorisé, camion, camionnette, fourgonnette, ambulance, VUS, 3000kg ou moins

Couleur : ARG

Nombre d'occupants : 1 Langue : Français

Position des occupants :



L - ENVIRONNEMENT

Éclairage : Nuit - Chemin éclairé Temps : Clair Zone : Commerciale

Chaussée : Nature : Asphalte État : Sèche, Sèche

Présence sur la route : Véhicule circulant dans le même sens

Véhicule circulant dans la voie

transversale

Piéton(s)

ATTESTATION

Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en I, K, L

Nom : Babin J. Matricule : 7383 Unité : 121

Agent de la paix

Date : 2020-05-28 Heure : 13:28

Rapport d'infraction abrégé

sur le Constat No 843 477 165

No d'opération : AUCUN

Jour de la semaine : LUNDI

I - FAITS ET GESTES PERTINENTS

Où j'étais :

En patrouille mobile sur la rue Notre-Dame, au coin de la rue St-Pierre, à l'Ouest de l'intersection. Nous nous trouvons devant la porte arrière du bar La Voute. Beaucoup de piéton sur le trottoir qui attendent leur taxi. Heure de la sortie des bars. Beaucoup de personnes IV sur le trottoir également. Lorsque nous arrivons près de l'intersection, nous ne pouvons plus circuler, malgré le feu qui est au vert. Nous avons un chauffeur de taxi devant nous qui est arrêté et nous pouvons constater que c'est CTV qui empêche la circulation. CTV est stationné en oblique du côté nord de la rue, bloquant ainsi la voie 1 et la voie 2. (Notre-dame est 3 voies, Voie 1 et 3 pour les stationnement et voie 2 pour la circulation). Nous attendons environ 15 secondes, mais CTV ne bouge pas. Nous activons nos gyrophares et airhorn. CTV avance tranquillement. Nous allons derrière lui avec gyrophares, puis se stationne du côté Est de l'intersection, a mis chemin sur la voie 2 et 3. Nous allons à côté du véhicule avec notre vitre baissée. Avise CTV qu'il ne peut pas se stationner en oblique. CTV dit qu'il a le droit, car attend des clients, car c'est un UBER. Avisé que c'est une infraction au CSR. CTV répète qu'il n'a pas commis d'infraction, attendait seulement des clients. CTV avisé d'aller se stationner dans le stationnement qui se trouve à côté de lui, de façon à ne pas obstruer la rue Notre-Dame, pour procéder à son identification, pour qu'il reçoive un constat d'infraction. CTV dit que non et répète qu'il n'a rien fait. Reintère notre ordre. CTV répète qu'il n'a rien fait. Nous sortons du véhicule et allons à la fenêtre de CTV. Arrivée à sa fenêtre, CTV avance avec son véhicule et tente de fuir. Nous lui crions d'arrêter son véhicule et ouvrons sa portière. CTV arrête brusquement. Avisé qu'il est arrêté pour entrave à un agent de la paix. CTV sort du véhicule et menotté pour notre sécurité. CTV dit qu'il n'a rien fait. Lui expliquons qu'il est menotté pour notre sécurité, que nous allons émettre des constats d'infraction suite à son identification positive et que par la suite il sera libéré. Plaçons CTV à l'arrière du véhicule, résiste légèrement au début. Avisé de ne pas résister et devient coopératif par la suite. Une fois dans le véhicule, 2 jeunes femmes viennent à notre rencontre et nous informes, en anglais que le monsieur que nous venons de placer dans notre véhicule est un UBER. Les femmes me montre leur cellulaire, qui a l'application UBER ouvert. Indiquant que l'immatriculation du véhicule, ainsi que le modèle du véhicule, est leur conducteur UBER. Je constate que c'est bel et bien le véhicule intercepter. Cependant, il n'y a aucun collant UBER dans le pare-brise arrière. Je leur informe de prendre un autre UBER, car nous devons finir notre intervention avant. Information prise des 2 femmes, mais refuse de témoigner à la cour. J'indique à CTV qu'il recevra un constat pour le stationnement, l'entrave et pour ne pas avoir de collant UBER dans son pare-brise arrière. CTV me dit qu'il a un collant UBER, qu'il a seulement tomber. Je remarque aussi un cellulaire accrocher sur la console avant, avec l'application UBER ouvert. Je retourne voir au véhicule, aucun collant UBER n'est apposé et aucun collant UBER n'est dans le véhicule. Je retourne voir CTV et lui explique. CTV m'informe qu'il a surment oublié de le placer, mais qu'il en a d'autre dans son véhicule. Identifié avec PC QC. 3 constats expliqués et remis à CTV.

Particularités :

Identité des femmes :

K - PRÉCISIONS

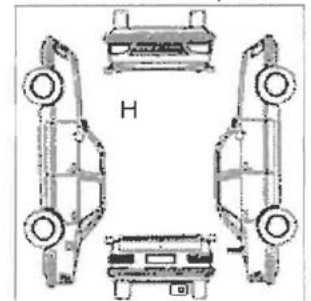
Type de permis : CONDUIRE

Type de véhicule : Automobile, motorisé, camion, camionnette, fourgonnette, ambulance, VUS, 3000kg ou moins

Couleur : ARG

Nombre d'occupants : 1 Langue : Français

Position des occupants :



L - ENVIRONNEMENT

Éclairage : Nuit - Chemin éclairé Temps : Clair Zone : Commerciale

Chaussée : Nature : Asphalte État : Sèche

Présence sur la route : Véhicule circulant dans le même sens

Véhicule circulant dans la voie

transversale

Piéton(s)

ATTESTATION

Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en I, K, L

Nom : Babin J. Matricule : 7383 Unité : 121

Agent de la paix

Date : 2020-05-28 Heure : 13:27